



SAISON 2025/2026

**REGLEMENT SPORTIF INTERREGIONAL  
CENTRE VAL DE LOIRE-PAYS DE LA LOIRE**

## **INTERCLUBS SENIORS**

Pour 2026, les Ligues du Centre Val de Loire et des Pays de la Loire continuent à proposer une adaptation du règlement FFA des championnats de France des Clubs.

**Pour le Premier Tour du 3 mai 2026 : Ce règlement interrégional s'appliquera à tous les clubs des 2 Ligues.**

**Un club peut décider, s'il le souhaite, d'engager ses athlètes U18 ou U20 dans la catégorie Senior comme le prévoit la règlementation FFA des clubs N1.**

**Les athlètes Masters concourent obligatoirement avec le poids d'engin/hauteur de haies Senior.**

### **1 – PROGRAMME**

Seuls les athlètes des catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des épreuves individuelles suivantes :

*Féminines* : 100m – 200m – 400m – 800m – 1500m – 3000m – 100m haies – 400m haies – 2 000m steeple - 3000m marche – Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut – Poids – Disque – Marteau – Javelot

*Masculins* : 100m – 200m – 400m – 800m – 1500m – 3000m – 110m haies - 400m haies – 3000m steeple - 5000m marche – Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut – Poids - Disque – Marteau - Javelot

En outre, il pourra présenter une équipe dans chacun des relais 4x100m et 4x400m (F&M) soit 4 équipes.

Un même athlète pourra disputer, au maximum, une course, un concours et un relais ou un saut, un lancer et un relais – La marche étant classée dans les épreuves de courses.

### **2 – REGLEMENTATION COURSES U18**

Les U18 M sont autorisés à participer au 3 000m steeple (91). Il n'y a plus de règlementation particulière pour les U18 concernant la limitation de participation à un relais 4 x 400m et une course supérieure à 200m.

### **3 – SAUT EN HAUTEUR**

Les montées de barre seront les suivantes

- **Hauteur Féminine** : Une seule barre libre multiple de 10cm sous 1m20 dans le concours - Ensuite 1m20 puis montée de 5cm en 5cm

- **Hauteur Masculine** : Une seule barre libre multiple de 10cm sous 1m40 dans le concours - Ensuite 1m40 puis montée de 5cm en 5cm

**Un concurrent restant seul en compétition, et vainqueur du concours, pourra demander la hauteur de son choix même si celle-ci ne figure pas dans la progression de la montée de barres. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura**

pas de barrage

#### 4 – SAUT A LA PERCHE

Les montées de barre seront les suivantes

- **Perche Féminine** : Une seule barre libre multiple de 20cm sous 1m80 dans le concours - Ensuite 1m80 puis montée de 20cm en 20cm jusqu'à 2m40 puis 10cm en 10cm au-delà
- **Perche Masculine** : Une seule barre libre multiple de 20cm sous 2m40 dans le concours - Ensuite 2m40 puis montée de 20cm en 20cm jusqu'à 3m60 puis 10cm en 10cm au-delà

Un concurrent restant seul en compétition, et vainqueur du concours, pourra demander la hauteur de son choix même si celle-ci ne figure pas dans la progression de la montée de barres. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage

#### 5 – TRIPLE SAUT

Planches autorisées pour les concours F et M : 7m / 9m / 11m / 13m

#### 6 – HAUTEUR DE HAIES / POIDS D'ENGINS

Les athlètes U18 / U20 / U23-Seniors-Masters peuvent concourir avec la hauteur de haies et le poids d'engins de leurs catégories respectives s'ils le souhaitent

U18 F : 100m haies (76) / 400m haies (76) / 2 000m Steeple (76) / Poids (3kg) / Marteau (3kg) / Disque (1kg) / Javelot (500g)

U20 F : 100m haies (84) / 400m haies (76) / 2 000m Steeple (76) / Poids (4kg) / Marteau (4kg) / Disque (1kg) / Javelot (600g)

U23 - SEF – Masters F : 100m haies (84) / 400m haies (76) / 2 000m Steeple (76) / Poids (4kg) / Marteau (4kg) / Disque (1kg) / Javelot (600g)

U18 M : 110m haies (91) / 400m haies (84) / 3 000m Steeple (91) / Poids (5kg) / Marteau (5kg) / Disque (1.5kg) / Javelot (700g)

U20 M : 110m haies (99) / 400m haies (91) / 3 000m Steeple (91) / Poids (6kg) / Marteau (6kg) / Disque (1.75kg) / Javelot (800g)

U23 – SEM - Masters M : 110m haies (106) / 400m haies (91) / 3 000m Steeple (91) / Poids (7.26kg) / Marteau (7.26kg) / Disque (2kg) / Javelot (800g)

Le calcul des points se fait à la table hongroise pour toutes les catégories

#### 7 – DISPOSITIONS COMMUNES AU SAUT EN LONGUEUR – TRIPLE SAUT ET 4 LANCERS

Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents auront droit à 4 essais

#### 8 - OFFICIELS

Pour toute la journée de compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge Arbitre et du directeur de réunion, au minimum :

- 7 juges dont :

- **2 juges de niveau chef juge**
- **Possibilité de présenter au maximum 1 Jeune Juge de niveau confirmé minimum (Jeune Juge confirmé=JJR ou Jeune Juge expérimenté=JJF)**
- **Possibilité de présenter au maximum 1 juge non qualifié (obligatoirement à jour de sa licence)**

En cours de compétition, un officiel a la possibilité d'être remplacé par un autre officiel appartenant au même club répondant au même critère de niveau de diplôme d'officiel. Cette possibilité de remplacement devra figurer explicitement et nominativement lors du dépôt de la liste des officiels du club

Les pénalités infligées pour non respect de l'effectif des officiels présents ou ne possédant pas la qualification prescrite **se limiteront à 3 maximum = retrait de 2500 points maximum par équipe.**

Il sera infligé une pénalité de 1000 points pour un officiel non présenté ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou bien n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1750 points pour deux, 2500 points pour trois.

## **8 – QUALIFICATION DES ATHLETES**

Pourront seuls concourir au titre de leur club, les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18 licenciés au titre de leur club au plus tard la veille du jour de la compétition.

Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers, en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA, est limité dans une équipe à : 8 athlètes (Hommes ou Femmes).

**Les athlètes de nationalité étrangère attestant de 4 années révolues et consécutives de licence dans leur club sont considérés comme pleinement intégré au club et ne rentreront pas dans le décompte des 8 athlètes mutés/étrangers.**

Si plus de 8 athlètes mutés et/ou étrangers d'un même club participent, le total des points correspondant aux performances pour ces athlètes seront retranchés à son total (y compris si besoin en relais)

**Pour les finales du 17 mai 2026 :**

### **N1 et finale N2A (COULAINES) :**

Le règlement FFA du livret des règlements des compétitions nationales s'applique aux clubs engagés en finale de Nationale 1 ainsi qu'aux 8 clubs présents sur le site de la poule de N2A (PL et CVL)

**Poules de N2B / N3 (PAYS DE LA LOIRE ET CENTRE VAL DE LOIRE) Ce règlement interrégional s'appliquera lors de ces finales à tous les clubs**